



2020 - 213 - LJ

Procès-Verbal Synthétique de la séance du Conseil Municipal

Séance publique du 10 juillet 2020 à 18 heures 30 minutes.

L'an deux mil vingt et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brès,

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent JAOUÏ.

Mme Céline LEBOS est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Elus présents :

Mesdames Yolande BARRENECHEA, Christine BECK, Sylvie JAUMES, Céline LEBOS, Patricia MELLINAS, Corinne PONSY, Maryse SAUVETERRE, Josy SCHWARTZ.

Messieurs Olivier BLASCO, Joël CANTIE, Bruno DA SILVA, Thibaut DABONNEVILLE, Wesley DURIEZ, Aurélien FERRIER, Laurent JAOUÏ, Thibault JEAN-BAPTISTE, Antoine PASTOR, Marc ROUDIL.

Elue représentée (ayant voté par procuration) :

Agnès LESCOMBES représentée par Maryse SAUVETERRE

Elu absent :

Stéphane MARTIN, Jean - Philippe de FIRMAS de PÉRIÈS

1) Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers doivent désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Mme Céline LEBOS est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

3) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du précédent Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 qui sera annexé au registre des délibérations.

4) Elections Sénatoriales : Désignation des Grands Electeurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté modificatif n°2020-I-794 de la Préfecture de l'Hérault indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2020 précise le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants qui doivent être désignés par le Conseil Municipal de Saint-Brès en vue de composer le collège électoral qui procèdera à l'élection des sénateurs soit : 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 289 du Code Electoral, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le Bureau Electoral présidé par le Maire : Mme Maryse SAUVETERRE, Mme Josy SCHWARTZ, M. Antoine PASTOR, M. Thibaut DABONNEVILLE.

La liste « Saint-Brès avec vous » est déposée.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- La liste « Saint-Brès avec vous » a obtenue 19 voix

Sont donc désignés délégués titulaires : Laurent JAOUN, Josy SCHWARTZ, Joël CANTIÉ, Marc ROUDIL, Patricia MELLINAS, Céline LEBOS, Bruno DA SILVA.

Sont donc désignés délégués suppléants : Sylvie JAUMES, Jean-Philippe de FIRMAS de PÉRIÈS, Yolande BARRENECHEA, Thibaut DABONNEVILLE.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 50.

Signature du Maire :